

FERMETURE DE LA DECHETERIE DE PONT D'AIN : ELEMENTS DE COMPREHENSION

Parce que les habitants de la CCRAPC sont tous concernés en tant qu'usager et en tant que contribuable, Il nous faut répondre à la réglementation et aux besoins des usagers tout en proposant un service qui soit le moins couteux possible.

La gestion des déchets correspond à 22% du budget de la communauté de communes (les crèches et le périscolaire 25%)

La communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon en 2012 lors de la fusion-crétion, a hérité de 3 déchéteries (qui ont été conçues depuis les années 2000) : Poncin, Pont d'Ain et Jujurieux soit une déchétérie pour 5000 habitants.

Pour information, au niveau national, il est considéré qu'une déchétérie doit être mise à disposition pour 15 000 habitants et placée à moins de 20mn de son domicile (Préconisations de l'ADEME).

A proximité de notre territoire, les ratios sont les suivants : Le haut Bugey est équipé d'une déchétérie pour 15750 habitants ; La Dombes, une pour 9750 habitants et la plaine de l'Ain, une pour 11285 habitants.

Chacune de nos 3 déchéteries fonctionne avec un gardien (temps non complet annualisé) et des horaires différents selon les jours.

En 2023, suite aux conclusions d'une commission d'élus s'appuyant sur différentes études, le constat a été fait que **les 3 déchéteries ne correspondent plus aux besoins et ne sont plus aux normes :**

- ✓ Les filières de tri se développent et nous avons l'obligation de les mettre en place dans nos déchéteries (plus de bennes et plus de travail pour l'agent dans le tri et la gestion des flux)
- ✓ Les apports augmentent en quantité et en fréquence (plus de 8% par an depuis 2016)
- ✓ Augmentation importante des coûts de collecte et de traitement (+24% en 2021, +31% en 2022, soit +63% en 2 ans) En effet, une fois en déchétérie, les déchets doivent être collectés et transportés en différents points pour être traités

De plus, nous rencontrons de plus en plus fréquemment de graves problèmes de sécurité : Les déchéteries sont pillées et dégradées (voire brûlées), cela représente un cout non négligeable chaque année

Les études réalisées :

- Diagnostic de sureté réalisé par la gendarmerie en janvier 2020
- Etude sur la rénovation et mise aux normes des 3 déchéteries, également en 2020,
- Et enfin une étude de faisabilité d'une nouvelle déchétérie en 2022,

ont démontré que la création d'une nouvelle déchétérie devenait incontournable.

Mais en attendant cette construction envisagée pour 2026, il nous faut répondre aux obligations légales en matière de droit de l'environnement et de droit du travail.

D'où la proposition de passer à 2 déchèteries à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, une organisation à deux déchèteries reste encore possible, portant le territoire à 1 déchèterie pour 7500 habitants, au-dessus des standards (ADEME).

Ce recentrage sur 2 déchèteries n'est pas anodin pour nos agents en charge des déchèteries. Cela permettra de leur proposer **des contrats à 35 heures au lieu de 28**, et de les faire travailler en binôme sur les 2 sites.

Ce passage à 2 déchèteries permettra également aux usagers de bénéficier d'une **ouverture plus élargie**, tous les jours du mardi au samedi

Horaires d'hiver de mi-septembre à début juin :

Mardi à samedi : 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Horaires d'été de début juin à mi-septembre :

Du lundi au samedi tous les matins de 7h00 à 12h00

En attendant une nouvelle déchèterie, le réaménagement des deux déchèteries est prévu afin d'être en conformité avec la loi pendant 2 à 3 ans

- ✓ Placement des bennes supplémentaires
- ✓ Nouveaux bungalows (WC et douches) pour les gardiens
- ✓ Des caméras

Il est entendu que ces équipements iront ensuite sur la nouvelle déchèterie

Pourquoi le choix s'est porté sur la suppression de la déchèterie de Pont d'Ain ?

- C'est la seule déchèterie pour laquelle des travaux d'aménagement, en particulier les écoulements d'eau, sont indispensables à réaliser. Elle est placée en zone rouge du PPRI.
- Elle est plus petite et difficilement adaptable à la mise en place de bennes supplémentaires. Les nouvelles obligations nécessitent de mettre à disposition des usagers plus de bennes (jouets, vélos, équipements de sport et bientôt les professionnels)

Pourquoi ne pas avoir attendu le 1^{er} janvier comme prévu pour fermer la déchèterie de Pont d'Ain ?

- ✓ Le 2 novembre le président de la communauté de communes a décidé de fermer sous huit jours la déchèterie de Pont d'Ain à la suite d'un énième incendie et une énième dégradation.
- ✓ Le montant total des réparations commençait à devenir intolérable ainsi que les nombreuses incivilités et agressions du gardien de la déchèterie de Pont d'Ain contrairement aux autres déchèteries.
- ✓ Le président devait prendre une décision rapidement, il l'a prise afin de préserver la sécurité du gardien et des lieux.

La communication, au regard de l'urgence de la situation, n'a pas été suffisamment réactive, nous en convenons. Mais il en allait de la sécurité de notre agent.